

# Créer une FSE en ALD avec forçage

## **ALD (Affection de longue durée)**

Après lecture de la carte vitale, dans la liste des bénéficiaires, vous trouverez l'information ALD dans l'onglet « Couverture » (information reprise de la carte vitale). Si la carte vitale n'est pas à jour ou bien si vous utilisez le mode dégradé et si le patient vous prouve qu'il est en ALD, vous allez pouvoir dans DrSanté « forcer » l'ALD.

-  **A.** Dans la FSE, composez la FSE comme à votre habitude (dans mon exemple, prescription de l'acte C).
- B.** Puis, dans la zone « Tiers payant » > « situation », cliquez sur le pictogramme du crayon.
- C.** Vous arrivez dans la fenêtre « Tiers payant » > onglet « Part obligatoire ». Dans la zone « Attestation », cochez la case « Présentation d'une attestation ALD » > « Suivant » (2 fois).
- D.** Ensuite, un message s'affiche « Prestation C du (date) : Les soins sont-ils conformes au protocole ALD ? Oui ou Non », cliquez sur « Oui ».
- E.** Après formatage de la FSE, il y a bien 100% sur la part AMO.

  **Totalisation de la facture n°18**

-   Total facturé : 23,00 €
-   **Part de l'AMO : 23,00 €**
-   Part de l'assuré avant application de la part AMC : 0,00 €
-   Part de l'AMC : 0,00 €